

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relatif au projet de requalification des réseaux de collecte des eaux pluviales de la commune de GREZIEU-LA- VARENNE

Par arrêté préfectoral du 3 juin 2021, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le syndicat d'assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY) en charge de l'assainissement collectif de la commune, a mis en évidence que 800 000 m² de surface active sont génératrices d'eaux claires parasites dans les réseaux unitaires d'assainissement des eaux usées.

Le projet porté par la commune vise à réduire cette surface d'environ 79 300 m² (correspondant à un volume de 61 000 m³). Il est découpé en huit secteurs d'intervention concernés essentiellement par la mise en place de tranchées drainantes avec infiltration des petites pluies, de collecteurs recalibrés et redimensionnés, l'augmentation de la capacité des bassins de la Chaudanne.

Avec ces travaux, ainsi qu'un taux d'imperméabilisation limité à 50 % maximum sur les secteurs appelés à se densifier, et le recours à l'infiltration dès que possible (concourant à la recharge des eaux superficielles sur le milieu récepteur direct), la requalification des réseaux de collecte des eaux pluviales de la commune s'inscrit dans un objectif de gestion durable, écologique et raisonnée de l'eau pluviale à l'échelle du bassin versant.

Pendant la durée de l'enquête, **du 5 au 20 juillet 2021 inclus**, le public peut avoir accès au dossier d'enquête comprenant la demande d'autorisation environnementale déposée le 6 novembre 2021, et les compléments transmis le 10 mars 2021, sur support papier en mairie de GREZIEU-LA-VARENNE, siège de l'enquête, aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable en version électronique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registredemat.fr/eaux-pluviales-grezieu-la-varenne>.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, en mairie de GREZIEU-LA-VARENNE.

Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête papier déposé en mairie de GREZIEU-LA-VARENNE,
- ou par courrier postal adressé à : Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête publique « réseau de collecte des eaux pluviales de GREZIEU-LA-VARENNE » à l'adresse de la mairie de GREZIEU-LA-VARENNE,
- ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : eaux-pluviales-grezieu-la-varenne@registredemat.fr,
- ou encore sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registredemat.fr/eaux-pluviales-grezieu-la-varenne>.

Compte tenu du contexte sanitaire et des mesures de distanciation physique liées à l'épidémie du covid-19, la consultation électronique ainsi que le dépôt des observations ou propositions sur le registre dématérialisé est à privilégier.

M. Michel BOUTARD, retraité ingénieur physicien, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de GREZIEU-LA-VARENNE aux dates et heures suivantes :

Le 5 juillet 2021	De 8h30 à 11h30
Le 10 juillet 2021	De 9h à 12h
Le 20 juillet 2021	De 14h à 17h

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences ou adressées par voie postale au siège de l'enquête sont annexées immédiatement au registre d'enquête- ouvert au siège de l'enquête.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairie de GREZIEU-LA-VARENNE et sur leurs panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par la commune.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la commune de GREZIEU-LA-VARENNE, auprès de M. Jean-Claude CORBIN, à l'adresse suivante : jean-claude.corbin@mairie-grezieulavarenne.fr, joignable au n°06 29 45 41 43.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairie de GREZIEU-LA-VARENNE ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon).

Le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision autorisant le projet.